

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 59040 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
--	--

Comité syndical du 30 novembre 2022

Délibération n° 12-2022

**Objet : PARTICIPATION DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2023**

Le mercredi trente novembre décembre deux mille vingt-deux à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

**Étaient présents :**

**Titulaires :** Karim Amrouni, Stéphane Baly, Michel Borrewater, Alain Bos, Bernard Debeer, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Stanislas Dendievel, Thérèse Depres-Lefebvre, Michel Dupont, Luc Foutry, Alexandre Garcin, Patrick Geenens, Christophe Gras, Alain Leclercq, Louis Marcy, Isabelle Mariage-Desreux, Jean-Gabriel Masson, Maryse Moreaux, Francis Vercamer

**Suppléants :** Didier Manier, Alain Cambien, Bernard Chocraux, Paul Dhallewyn, Joseph Lefebvre, Frédéric Pradelier, Marielle Rengot

**Secrétaire de séance :** M. Patrick Delebarre

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical :** 24 novembre 2022

**Nombre de délégués en exercice :** 40

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport du Président en exercice

En 2022, les recettes qui équilibrent, au budget, les autorisations de dépenses, correspondent aux participations des EPCI membres du Syndicat (962.427,50 €) et à un résultat reporté ou anticipé (37.772,94 €).

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 19 octobre 2023. Il a été l'occasion de présenter le projet de programme de travail pour l'année 2023. Sur cette base, les prévisions financières pour l'exercice 2023 ont été tracées.

Comme chaque année, les recettes de l'année 2023 correspondent, au stade du Budget Primitif, aux participations des membres du Syndicat mixte. Il est ainsi proposé, compte tenu du programme de travail présenté par notre maître d'œuvre, de maintenir les participations des membres à 0,75 € par habitant, soit un total de 966.293,25 € (neuf cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-cinq centimes d'euros), lesquels sont répartis ainsi (sur la base des dernières données de population légales millésimées 2019, dernière source INSEE) :

<b>Membres du Syndicat mixte du SCOT</b>	<b>Population totale 2019</b>	<b>Participation en 2023 0,75 euros par habitant en €</b>
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.189.961	892.470,75
CC Pévèle Carembault	98.430	73.822,5
<b>TOTAL</b>	<b>1.288.391</b>	<b>966.293,25</b>

Le Budget primitif 2023 s'établit dès lors comme suit, selon l'instruction comptable M 57 :

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## SM SCOT - Budget primitif BP 2023

### Dépenses de l'exercice

<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2023</u>
<b>11</b>	<b>charges à caractère général</b>	<b>12 193,25 €</b>
6042	achats de prestation de service	12 193,25 €
617	études et recherches	- €
6226	honoraires	- €
6237	publications	- €
6281	cotisations	- €
<b>12</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>19 100,00 €</b>
64111	rémunération	12 500,00 €
6451	charges URSSAF	6 600,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>935 000,00 €</b>
6574	subvention à un organisme de droit privé	935 000,00 €
<b>22</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>966 293,25 €</b>

### Recettes de l'exercice

<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Crédits ouverts</u>
<b>74</b>	<b>dotations participations</b>	<b>966 293,25 €</b>
746	DGD Etat	- €
74721	participation région	
74731	participation département	
74741	participations communes	
74751	participations EPCI	966 293,25 €
<b>7718</b>	<b>produits exceptionnels</b>	
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>966 293,25 €</b>

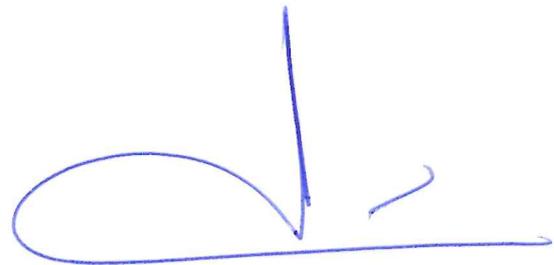
# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il est proposé aux membres du comité syndical:

- de fixer à 0,75 € par habitant la participation financière des membres du syndicat ;
- d'adopter le principe de la présentation du budget selon l'instruction comptable M 57 ;
- de voter les crédits par nature et par chapitre ;
- d'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de 966.293,25 € (neuf cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-cinq centimes d'euros),

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Monsieur VERCAMER et Monsieur ANDRIES n'ont pas pris part au vote**



**Francis VERCAMER**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole